

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1036 rendant exécutoires deux délibérations de la commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la C.F.S.

n° 1036

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 septembre 1960

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1960

Date du numéro
31 octobre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont rendues immédiatement exécutoires les délibérations suivantes, de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, en date du 23 septembre 1960 ; — n° 164 complétant l'arrêté du 11 février 1937 portant règlement général sur la police de la circulation et du roulage ; — n° 165 exonérant de la taxe intérieure de consommation les marchandises et matériaux achetés sur les crédits du Fonds Européen. Art. 2.— Le present arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Teirritoire, **J. COMPAIN.**